

#07
ÉTÉ 2026

les Actus

Pays du Mont-Blanc

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC

COMBLOUX
LES CONTAMINES-MONTJOIE
CORDON
DEMI-QUARTIER
DOMANCY
MEGÈVE
PASSY
PRAZ-SUR-ARLY
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
SALLANCHES

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RENCONTRE AVEC P.4-7

- Le Président de la CCPMB
- Vos élus communautaires

TERRITOIRE P.14-15

Sorties en alpage
dans le respect de tous

ACTIONS P.16-17

La déchèterie de Sallanches
fait peau neuve



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

NOS SENTIERS SE CROISENT

Il n'y a pas de petits gestes.

Juste de bons réflexes.

Adoptez-les !



**Renseignez-vous
sur la présence
de troupeaux**



**Restez
sur les sentiers balisés**



**En présence de chiens de protection,
restez calme et arrêtez-vous
le temps qu'ils vous identifient**



**Refermez les clôtures
et barrières après
votre passage**



**Ramenez tous vos déchets,
même biodégradables**

SOMMAIRE

DOSSIER SPÉCIAL

4-11

Installation du nouveau conseil

- > Jean-Marc Peillex :
« Agir ensemble, sans se
substituer aux communes »
- > Vos élus communautaires
- > Dans les coulisses de votre
Communauté de communes
- > Une histoire collective,
des actions concrètes

EXPRESS

12-13

- > La CCPMB aux côtés
des apiculteurs
- > Climat : parlons Avenir
- > Commerçants, industriels,
artisans, entrepreneurs :
des aides sur mesure !
- > L'été au Pays du Mont-Blanc

TERRITOIRE

14-15

- > Sorties en alpage dans
le respect de tous

ACTIONS

16-17

- > La déchèterie de Sallanches
fait peau neuve

« J'AI TESTÉ POUR VOUS... »

18-19

- > 3 solutions de transport
qui changent le quotidien

CCPMB

648 chemin des Prés Catons PAE du Mont Blanc 74190 Passy
04 50 78 12 10 - ccpmb.fr
Horaires : du lundi au jeudi : 9h / 12h - 13h30 / 17h et le vendredi 9h / 12h

LES ACTUS PAYS DU MONT-BLANC

Le journal de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc
N°7 - été 2026

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Jean-Marc Peillex

RÉDACTEURS EN CHEF : C. Renaud-Goud - E. Amblard

RÉDACTION : E. Amblard - A. Reymond

DESIGN & MISE EN PAGE : DESIGN KALISTENE - 04 50 69 01 97

IMPRESSION : Au Gutenberg

CRÉDITS PHOTOS : CCPMB, Boris Molinier, mairie de Saint-Gervais,
sitom des vallées du mont-blanc, CITIZ, Gilles Piel, Estelle Perdu, Agence
Signature, Flavie Mélenz, Stephen Roux, office de tourisme de Sallanches

DÉPÔT LÉGAL : juillet 2026

N° ISSN : à venir - TIRAGE : 36 000 exemplaires Journal distribué
gratuitement

dans tous les foyers des
10 Communes de la CCPMB

LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
**PAYS DU
MONT-BLANC**

10

COMMUNES

dont **8 stations de ski**
et **1 station thermale**



Se tenir informé de l'actualité
de la Communauté de Communes
Pays du Mont-Blanc en nous suivant
sur la page **facebook** et sur **LinkedIn**
et en consultant le **site internet**
www.ccpmb.fr



46 776**

HABITANTS

21 % des habitants
ont moins de 18 ans et 9 % plus de 75 ans
(contre 7 % en Haute-Savoie)

**INSEE2024

41 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

1 conseiller à Cordon, Demi-Quartier,
Les Contamines-Montjoie, Praz-sur-Arly
2 conseillers à Combloux et Domancy
3 conseillers à Megève
5 conseillers à Saint Gervais
10 conseillers à Passy
15 conseillers à Sallanches

LES COMPÉTENCES* DE LA CCPMB

- + Gestion de la collecte des déchets ménagers,
- + Protection et mise en valeur de l'environnement,
- + Politique du logement et du cadre de vie,
- + Développement économique,
- + Action sociale d'intérêt communautaire,
- + Gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- + Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations -GEMAPI.

*Missions et rôles que la communauté de communes a seule le droit d'exercer.

Jean-Marc Peillex

« Agir ensemble, aux communes »



Élu président de la Communauté de communes en 2020, Jean-Marc Peillex entame un second mandat dans un contexte renouvelé : plus de la moitié des élus a changé. Après 6 années qui ont transformé la CCPMB, il fixe le cap : poursuivre les projets engagés, conforter les politiques menées, tout en restant fidèle à une conviction forte : la communauté de communes doit agir là où l'action collective est utile. Elle n'est pas une super-commune et encore moins le financeur des projets des communes.

REPÈRES



MAIRE

de Saint-Gervais-les-Bains
depuis 2001

PRÉSIDENT

de la Communauté de
Communes Pays du
Mont-Blanc depuis 2020

ÉLU DE MONTAGNE

depuis plus de 25 ans

ÉLU COMMUNAUTAIRE

depuis la création de la CCPMB
en 2013

ENGAGÉ POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

du Pays du Mont-Blanc, conciliant attractivité, qualité de vie
et préservation de l'environnement

sans se substituer

En 2020, vous arriviez à la présidence d'une communauté de communes qui avait encore un rôle relativement discret. Quel regard portez-vous sur le chemin parcouru ?

Quand je suis devenu président, la CCPMB disposait de peu de moyens d'action et était perçue comme une structure administrative. En 6 ans, nous lui avons donné une tout autre dimension. Nous avons développé de nombreuses actions :

- mise en place d'une véritable politique de mobilité avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- renforcement de notre action en faveur de l'environnement,
- recherches des sources de pollution,
- modernisation de label Pays d'art et d'histoire,
- modernisation du politique de gestion des déchets, création d'un centre technique mutualisé...

Ce mandat a été un mandat d'actions concrètes. Je pense que les élus de 2020-2026 peuvent être fiers du travail accompli avec les services. Nous avons démontré qu'une intercommunalité pouvait être utile lorsqu'elle agit dans son champ de compétences et apporte des réponses au territoire.

Plus de la moitié des élus communautaires a été renouvelée. Qu'est-ce que cela change pour ce nouveau mandat ?

Comme dans chaque début de mandat, il faut reconstruire une équipe. À la différence d'un conseil municipal, les délégués communautaires ne sont pas élus directement par les habitants. Leur légitimité démocratique vient de leur Commune. Il est donc essentiel que chacun comprenne le rôle de l'intercommunalité, ses compétences et la façon dont les décisions se construisent. C'est un travail de pédagogie indispensable, d'autant plus avec autant de nouveaux élus. (Cf. le fonctionnement de la CCPMB pages 8 à 11).

Je reste également attentif à l'équilibre entre les 10 Communes. Certaines contribuent financièrement davantage que d'autres car leur participation financière est calculée en tenant compte d'une population élargie, intégrant notamment les résidences secondaires.

À l'inverse, la représentation en sièges, au Conseil communautaire est fixée par la loi uniquement selon la population permanente. C'est le cas, par exemple, de Megève et de Saint-Gervais, qui apportent près de 50 % des ressources fiscales tout en disposant seulement de 3 et de 5 sièges sur 41. Ces réalités doivent être prises en compte pour construire des décisions équilibrées.

C'est aussi pour cette raison que je suis attaché à l'idée que la communauté de communes ne doit pas devenir une "super-Commune". Chaque maire reste responsable de sa Commune. Notre rôle est d'agir ensemble lorsque l'échelle intercommunale est la plus

pertinente et dans le respect des compétences qui nous sont confiées. Certaines intercommunalités ont progressivement transféré tellement de compétences que les Communes ont perdu la plupart de leur capacité d'action comme dans la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. Je ne souhaite pas que la CCPMB suive cette voie.

Quelle seront les priorités des 7 prochaines années ?

Nous allons poursuivre les projets engagés tout en améliorant les services que nous déployons déjà. La création d'une ressourcerie, la rénovation complète des déchèteries, la modernisation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Passy, après celle de Sallanches, ou encore la poursuite de notre politique de mobilité, seront des dossiers majeurs.

Je confirme également le choix que nous avons fait en 2020 de travailler avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes plutôt que de reprendre la compétence mobilité. Cette convention nous a permis de développer une offre ambitieuse tout en réalisant plusieurs millions d'euros d'économies. C'est un partenariat que je souhaite continuer.

Nous irons également plus loin sur les transports scolaires, avec un projet pilote mené avec la Région pour équiper tous les cars de lecteurs permettant de sécuriser la montée et la descente des élèves.

Je pense aussi au Pass Scolaire Loisirs, qui pourra désormais grâce à une nouvelle coopération avec la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, bénéficier aux enfants des 14 Communes.

Enfin, je resterai fidèle à un principe qui guide mon action depuis des années : l'argent public n'a de sens que s'il finance des projets utiles. Lorsque nous demandons un effort fiscal aux habitants, nous devons être capables de montrer à quoi il sert. Et si demain nos

besoins diminuent parce que les grands investissements auront été réalisés, alors mon objectif sera clair : réduire la pression fiscale plutôt que maintenir des prélèvements non justifiés.

Quel message souhaitez-vous adresser aux habitants pour ce nouveau mandat ?

Je l'ai toujours dit : je ne suis pas favorable par principe aux communautés de communes, parce que je considère

que les territoires de montagne ont leurs spécificités. Mais la loi nous l'impose, alors notre responsabilité est d'en faire un outil efficace.

Depuis 2020, nous avons démontré que la CCPMB pouvait être une collectivité d'action plutôt qu'une structure supplémentaire. C'est cet état d'esprit que je souhaite conserver : accompagner les Communes sans jamais à chercher à se substituer à elles, faciliter les projets lorsqu'ils gagnent à être portés collectivement et qu'ils font partie des compétences intercommunales. C'est ainsi que nous continuerons à être utiles aux habitants.

« Je reste également attentif à l'équilibre entre les dix communes. Certaines contribuent financièrement davantage que d'autres car leur participation est calculée en tenant compte d'une population élargie, intégrant notamment les résidences secondaires. »

Vos élus comm



1^{re} VICE-PRÉSIDENTE
Sylvia PERRUCHIONE-KUNEGEL
Maire de SALLANCHES



2^e VICE-PRÉSIDENT
Raphaël CASTERA
Maire de PASSY



3^e VICE-PRÉSIDENT
Jean-Noël PICCOT
Maire de MEGÈVE



4^e VICE-PRÉSIDENT
Claude CHAMBEL
Maire de COMBLOUX



PRÉSIDENT
Jean-Marc PEILLEX
Maire de
SAINT-GERVAIS



5^e VICE-PRÉSIDENTE
Caroline SEIGNEUR
Maire de DOMANCY



6^e VICE-PRÉSIDENTE
Séverine FONTANGES
Maire de PRAZ-SUR-ARLY



7^e VICE-PRÉSIDENT
Basile DUNAND
Maire des
CONTAMINES-MONTJOIE



8^e VICE-PRÉSIDENT
François PARIS
Maire de CORDON



9^e VICE-PRÉSIDENT
Stéphane ALLARD
Maire de DEMI-QUARTIER

Depuis le renouvellement des conseils municipaux, 41 élus issus des 10 Communes siègent au sein du Conseil communautaire de la CCPMB. Le 11 avril 2026, lors de l'installation de la nouvelle assemblée intercommunale, **Jean-Marc Peillex a été réélu Président. À ses côtés, 9 Vice-présidents composent le bureau communautaire.** Renouvelée pour plus de moitié, cette nouvelle équipe s'inscrit dans la continuité des actions engagées tout en portant l'ambition d'un nouvel élan pour le territoire et ses habitants.

COMBLOUX



Sylvaine PAGET

DOMANCY



Jacques NICOLAS

MEGÈVE



Sophie Muffat



Jean-Claude OURS

unautaires

PASSY



Delphine CHATRIAN



Ludovic DUCERF



Jean FONTAINE



Christèle REBET



Cécile REGUIS



Vanessa TOURNIER



Clément VALENTIN



Catherine
PARCEVAUX-FIVEL



André PASTERIS

SAINT-GERVAIS



Alain DELACHAT



Monique RACT



Sylvie SAULNIER



Didier JOSEPHE

SALLANCHES



Sébastien Blanc



Gilles BUISSON



Aurélien
CARBONNEL



Margareth CERATO



Aurélie
DESCOMBES



Amandine JUNG



Pierre MARTIN



Valérie PETIT



Christophe
SOCQUET



Solange SPINELLI



Élodie ANDRÉ



Adèle DELIOT



Martial DA SILVA



Josée SERRASSET-
KREMP

LE SAVIEZ-VOUS ?



1
OBJECTIF
COMMUN :
agir ensemble
à l'échelle
du territoire

Décider, préparer

DANS LES COULISSES DE VOTRE COMMUNAUTE

Derrière chaque service, équipement ou projet porté sur le territoire, il y a un travail collectif mené par les élus et les services. Comment une décision est-elle prise ? Qui fait quoi ? Suivez le parcours d'un projet, de son idée à sa réalisation...

Une Communauté de communes, pour quoi faire ?

La Communauté de communes réunit plusieurs Communes qui ont mis en commun certaines de leurs missions, soit parce que la loi les y oblige, soit par choix pour agir plus efficacement.

Chaque Commune conserve ses compétences de proximité : l'état civil, les écoles, la vie locale, la voirie communale... En revanche, certaines missions sont exercées par la Communauté de communes, parce qu'elles concernent l'ensemble du territoire ou qu'elles gagnent à être gérées collectivement, comme la **collecte des déchets**.

Ces missions, appelées **compétences**, sont définies par la loi (compétences obligatoires) ou choisies par les élus (compétences facultatives ou d'intérêt communautaire). A minima elles concernent notamment l'aménagement

de l'espace d'intérêt communautaire, le développement économique, la gestion des déchets, la création d'aire d'accueil des gens du voyage ou encore la transition écologique. La Communauté de communes a choisi de gérer d'autres compétences d'intérêt communautaire comme la politique de l'habitat, la pension canine, la promotion du territoire ou encore l'accompagnement de la politique agricole et forestière.

En mutualisant les moyens et les ressources, les Communes peuvent ainsi développer des services plus performants et mener des projets d'envergure au bénéfice de tous les habitants. Par exemple, la création du Pass scolaire loisirs qui bénéficie aux jeunes, ou encore les aides en matière de rénovation des logements à destination des habitants.

Une gouvernance au service du territoire

La Communauté de communes fonctionne grâce à un principe : chaque Commune est représentée et participe aux décisions.

En travaillant ensemble, les élus construisent des projets qui répondent aux besoins de l'ensemble du territoire, tout en respectant les spécificités de chaque Commune.

Parce qu'agir à plusieurs permet souvent d'aller plus loin, la Communauté de communes est aujourd'hui une actrice majeure du développement local et de l'amélioration du cadre de vie des habitants.



er, agir

UTÉ DE COMMUNES



INAUGURATION DE LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE DE SALLANCHES LE 20 JUIN 2026

Comment naît une décision ?

1.

LA OÙ LES PROJETS PRENNENT FORME

C'est le travail des commissions thématiques.

Composées d'élus communautaires issus des Communes membres, elles se réunissent pour étudier les besoins du territoire, et construire des projets dans la limite des compétences de la CCPMB. Elles ne prennent pas les décisions finales, mais elles jouent un rôle de réflexion et de préparation. Chaque commission est animée par un Vice-président, chargé de piloter la politique communautaire dans son domaine.

2.

COORDONNER, DISCUTER, DONNER DES AVIS

Le **Bureau communautaire**, composé du Président et des Vice-présidents (les Maires de chaque Commune), assure le suivi des dossiers préparés par les commissions. Il vérifie leur faisabilité, étudie les projets, donne des avis et coordonne les politiques afin de préparer les décisions qui seront présentées au Conseil communautaire. Il décide dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées.

3.

DÉBATTRE ET DÉCIDER

Le **Conseil communautaire** est l'assemblée qui prend les décisions. Il rassemble les conseillers communautaires représentant chacune des Communes membres. Les projets y sont présentés par les Vice-présidents, débattus, puis soumis au vote. Budget, investissements, grands projets, création de services ou évolution des politiques publiques : toutes les décisions importantes y sont adoptées.

LES COMMISSIONS DE LA CCPMB

- **Développement local** — Vice-présidente : Sylvia Perruchione-Kunegel
- **Air, énergie, climat** — Vice-président : Raphaël Castéra
- **Culture et tourisme** — Vice-président : Jean-Noël Picot
- **Agriculture, forêt, milieux naturels** — Vice-président : Claude Chambel
- **Sensibilisation éducation** — Vice-présidente : Caroline Seigneur
- **Habitat** — Vice-présidente : Séverine Fontanges
- **Mobilité** — Vice-président : Basile Dunand
- **Finances et ressources** — Vice-président : François Paris
- **Prévention des déchets** — Vice-président : Stéphane Allard

4.

METTRE EN ŒUVRE

Élu par le Conseil communautaire, le **Président** est chargé d'exécuter les décisions. Il est le représentant de la Communauté de communes. Il coordonne le travail des Vice-présidents et des services, signe les actes administratifs et veille au bon fonctionnement de la collectivité.

5.

PASSER À L'ACTION

Une fois la décision prise, les **services de la CCPMB** prennent le relais. Ils organisent les travaux, assurent le suivi administratif et financier, accompagnent les usagers et mettent concrètement en œuvre les projets décidés par les élus.

UNE DÉCISION, PLUSIEURS ÉTAPES

- 1 Un besoin est identifié
- 2 Les commissions préparent le projet
- 3 Le Bureau communautaire l'examine
- 4 Le Conseil communautaire le vote
- 5 Le Président et les services le mettent en œuvre



NOUVEAU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Une histoire coll

DES ACTIONS CONCRÈTES

Derrière les actions menées chaque jour par la CCPMB, se cache une longue histoire de coopération entre les Communes.

“L'ENTENTE” EN CHIFFRES

Issue de l'explosion du Sivom Pays du Mont-Blanc qui était composé des 14 communes, l'Entente réunit la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc afin de gérer plusieurs équipements et politiques publiques.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT :

74 %

Communauté de communes
Pays du Mont-Blanc

26 %

Communauté de communes de
la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

30 ans de coopération au service du Pays du Mont-Blanc

La CCPMB n'est pas le fruit d'un simple découpage administratif. Elle est l'héritière de **plus de 30 ans de coopération entre les Communes**.

Dès les années 1990, les 14 Communes du Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix choisissent de travailler ensemble au sein d'un syndicat intercommunal, le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples). Cette structure permet alors de mener des projets dépassant les frontières communales.

En 2010, les 4 communes de la Vallée de Chamonix, à l'initiative du Maire de Chamonix de l'époque, quittent le SIVOM pour créer leur propre intercommunalité : la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. Ce choix contraint les 10 communes restantes à s'organiser ensemble : la **Communauté de Communes Pays du Mont Blanc naît officiellement le 1^{er} janvier 2013**. Elle rassemble Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Les Contamines-Montjoie, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais-les-Bains et Sallanches.

CONTINUER À TRAVAILLER ENSEMBLE

La création de 2 intercommunalités n'a pas mis fin aux projets communs. Au contraire, certains équipements et politiques publiques nécessitent toujours une gestion partagée. C'est le cas des aires d'accueil des gens du

voyage, du soutien à l'agriculture de montagne et de l'abattoir ou encore du centre sportif du Parc thermal de Saint-Gervais. Ces projets continuent d'être financés et gérés conjointement par les deux communautés de communes au sein d'une instance appelée l'Entente.

Au-delà de cette coopération historique, la CCPMB s'appuie sur de nombreux partenaires pour mener ses projets. Le Département de la Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État ou encore l'Union européenne accompagnent de nombreuses réalisations, aussi bien sur le plan financier que technique.

La mobilité en est un bon exemple : les transports relèvent de la compétence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La CCPMB travaille en partenariat avec la Région pour développer des services adaptés aux besoins du territoire.

Pour les sujets les plus spécialisés, elle travaille également avec des syndicats et établissements publics compétents auxquels elle adhère. Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) intervient pour la gestion des cours d'eau et la prévention des inondations, le Syndicat du SCoT pour les questions d'aménagement du territoire, tandis que le SITOM des Vallées du Mont-Blanc assure le traitement.

La CCPMB adhère à des syndicats intercommunaux pour l'exercice de certaines compétences

Les comités syndicaux sont composés d'élus désignés par les Communautés de communes adhérentes, appelés délégués syndicaux, chargés de défendre la position de leur communauté de communes et de gérer les équipements dédiés.

Traitement des déchets
21 titulaires et 21 suppléants



**Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations**

6 titulaires et 6 suppléants



4 titulaires et 4 suppléants



**Élaboration,
suivi et révision du
Schéma de Cohérence
Territoriale (SCoT)**
10 titulaires
et 4 suppléants



ective,

Les missions de la Communauté de Communes

Mobilité, déchets, agriculture, environnement... Derrière ces grands thèmes se cachent des actions qui améliorent le quotidien des habitants et préparent l'avenir.

Des solutions pour se déplacer autrement

Réduire la dépendance à la voiture, faciliter les déplacements et proposer des alternatives : la CCPMB développe, avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, plusieurs services de mobilité. MontenBus, MontenVélo, Citiz ou encore le Fonds Air Vélo permettent de relier les communes, en proposant des solutions adaptées aux déplacements du quotidien.

Des déchets mieux triés, un service modernisé

Amélioration des déchèteries, nouveaux points d'apport volontaire, extension des consignes de tri, mise en place de points de compostage partagé, création d'espaces de don... La CCPMB développe des actions pour produire moins de déchets. Ce sont des actions qu'elle réalise à travers son Plan local de prévention des déchets.



Préparer le territoire aux défis climatiques

La transition écologique est au cœur des politiques publiques. Avec son Plan Climat Air Énergie Territorial, le projet Alti'Air consacré à la qualité de l'air ou encore les actions en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics, la CCPMB accompagne les Communes dans la construction d'un territoire plus sobre et plus durable.

Préserver les paysages grâce à l'agriculture

Les paysages du Pays du Mont-Blanc sont étroitement liés à l'activité agricole et pastorale. Pour maintenir cette richesse, la CCPMB soutient les exploitants grâce au Plan pastoral territorial et aux programmes agro-environnementaux et climatiques, en partenariat avec la Région et l'Union européenne. Soutenir les agriculteurs, c'est préserver les alpages, la biodiversité, les paysages et l'identité même du territoire.

"Plus de 7 600 trajets réalisés sur les 3 derniers mois grâce au réseau MontenVélo."

Sensibiliser les jeunes générations

Chaque année, les équipes de la CCPMB proposent des centaines d'animations aux élèves des 10 communes. Sorties nature, ateliers sur le patrimoine, découverte de la biodiversité, ou encore du climat... Autant d'occasions d'apprendre autrement, et de mieux comprendre les richesses comme les enjeux du Pays du Mont-Blanc.





LA CCPMB AUX CÔTÉS DES APICULTEURS

Face à la progression du frelon asiatique, espèce invasive qui menace les pollinisateurs et la biodiversité, la CCPMB se mobilise. Cet été, les habitants sont invités à rester vigilants et à signaler tout nid repéré sur www.frelonsasiatiques.fr.

Les nids recensés sont ensuite détruits par des professionnels agréés. L'an dernier, **1 773 nids ont ainsi été signalés et détruits en Haute-Savoie**.

Ne tentez jamais de détruire un nid vous-même : les frelons asiatiques sont dangereux.

Pour limiter l'apparition de nouveaux nids, la CCPMB a financé l'acquisition de 28 pièges sélectifs déployés dans les 10 Communes, en partenariat avec les référents locaux du Groupement de défense sanitaire des Savoie (GDS). Installés au printemps, ils permettent de piéger les femelles fondatrices sans impacter les autres espèces. La présence d'un nid ne veut pas dire qu'il est colonisé, en effet, en automne et en hiver, les nids sont vides.

CLIMAT : PARLONS AVENIR

Déplacements, énergie, environnement, qualité de vie... la CCPMB prépare sa feuille de route pour les années à venir à travers son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Avant son adoption, une consultation publique sera organisée. Chacun peut consulter le document et donner son avis sur le territoire de demain.



 Consulter les dates et le document.



Commerçants, industriels, artisans, entrepreneurs : des aides sur mesure !

Travaux, rénovation, véhicules propres, économies d'énergie..., la CCPMB propose plusieurs aides exclusivement destinées aux entreprises.

Aides aux commerçants et artisans de centre-ville : Moderniser une boutique, rénover une vitrine ou améliorer l'accueil des clients : la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose une aide financière et la CCPMB la déploie localement.



POUR QUI ?

TPE, PME et micro-entreprises disposant d'un point de vente situé dans un centre d'une des 10 Communes.

POUR QUOI ?

Réalisation de travaux de rénovation, agrandissement ou amélioration d'un point de vente ou d'accueil de clientèle.



Jusqu'à 15 000 €



Fonds Air-Entreprises : pour réduire la consommation d'énergie et les rejets polluants des bâtiments.

POUR QUI ?

Entreprises de toutes tailles situées d'une des 10 Communes.

POUR QUOI ?

Réalisation de travaux pour réduire les rejets polluants des bâtiments professionnels (installation de systèmes de filtration, changement de chauffage, etc).



Jusqu'à 40 % du montant HT des travaux



Fonds Air-Véhicules : pour accompagner la transition des entreprises, la CCPMB soutient l'achat de véhicules moins polluants.

POUR QUI ?

TPE, PME et micro-entreprises, associations et indépendants situés sur l'une des 10 Communes.

POUR QUOI ?

Achat de véhicules neufs légers, utilitaires ou poids lourds électriques ou GNV.



Jusqu'à 5 000 € par véhicule



L'été au Pays du Mont-Blanc

Festivals, patrimoine, nature, sport, gastronomie... tout l'été, le territoire s'anime avec de nombreux rendez-vous soutenus par la CCPMB. À vivre en famille, entre amis ou en solo pour découvrir le territoire autrement.

Les temps forts de l'été

AOÛT



4 au 7 août
Festival Les enfants d'Abord
(Sallanches)



7 au 9 août
Salon du livre de montagne
(Passy)



14 au 16 août
Fest Alpi Hours
(Saint-Gervais)

21 au 26 août
Les Nuits Vagabondes
(Passy)



5 août et 20 août
Musique en altitude,
des concerts en alpages
(Contamines-Montjoie)



ET AUSSI TOUT L'ÉTÉ

Tous les jeudis
Les Jeudis de Praz (Praz-sur-Arly)

Tout l'été
On ouvre la Halle, des soirées
conviviales (Domancy)



ENVIE DE NATURE ?

Près de 25 animations et plus de 30 rendez-vous sont proposées par l'équipe d'animateurs nature de la CCPMB pour découvrir la faune, la flore et les milieux naturels du Pays du Mont-Blanc.

[Consultez le programme](#)

RENDEZ-VOUS PAYS DU MONT-BLANC



JUIN - DÉCEMBRE 2026

RENDEZ-VOUS

INTERNATIONALES



CÔTÉ PATRIMOINE

Visites guidées, découvertes du patrimoine, rencontres et balades culturelles :

le Pays d'art et d'histoire vous invite à explorer autrement le territoire.

[Consultez le programme](#)



LES PAYSAGES DU GOÛT

Marchés, rencontres gourmandes, animations et découvertes des savoir-faire locaux : de juin à octobre, les Paysages du Goût célèbrent la gastronomie du Pays du Mont-Blanc.

[Consultez le programme](#)

Sorties en alpage de tous

Chiens de protection, troupeaux, randonneurs, sportifs... En alpage, les activités se croisent. Sensibiliser, informer, échanger : autant d'actions engagées localement pour que chacun trouve sa place.



6 RÉFLEXES À ADOPTER

PRÉPAREZ VOTRE SORTIE

Renseignez-vous (ex. : MapPatou) pour savoir si des troupeaux sont présents. Vous êtes avec un chien ? Trouvez un itinéraire : www.pasto-kezako.fr



REFERMEZ SYSTÉMATIQUEMENT LES CLÔTURES



ADAPTEZ VOTRE COMPORTEMENT

Parlez doucement, ralentissez, descendez du vélo, et évitez les bâtons levés.



FACE À UN CHIEN DE PROTECTION, RESTEZ CALME



LAISSEZ LA MONTAGNE PROPRE

Ne touchez pas aux abreuvoirs ni aux points d'eau.

RESTEZ SUR LES SENTIERS

Piétiner les prairies nuit à la biodiversité et au travail des éleveurs.



INTERVIEW CROISÉE

« C'est un terrain à partager »

STEPHEN ROUX, TRAILEUR DE HAUT NIVEAU ET ORGANISATEUR DE LA MONTAGN'HARD À SAINT-GERVAIS, vit la montagne au quotidien. Pour lui, cohabiter en alpage, c'est une question de respect et d'intelligence collective.

Quel lien entretenez-vous avec l'alpage ?

Je m'entraîne presque tous les jours en montagne, donc l'alpage, je le connais depuis toujours et je le vis de l'intérieur. L'été, on y croise forcément les éleveurs, les troupeaux, les chiens de protection... Je suis conscient que j'évolue sur un

espace qui est aussi un lieu de travail. Je fais donc attention à adapter ma pratique. Parfois, je change d'itinéraire si je sais qu'un troupeau est dans le coin. Aujourd'hui avec internet et les réseaux sociaux, on est vite informé.

Vous êtes aussi organisateur d'une course. Comment cela se passe-t-il ?

Avec la Montagn'Hard, on prépare tout en amont avec les agriculteurs. Mais, il peut y avoir des imprévus. Il faut savoir composer, prévenir, échanger. On est tous concernés : un éleveur a besoin des alpages pour ses animaux, mais aussi des visiteurs qui achètent ses produits ou signalent un souci sur son alpage. Un coureur a besoin de s'entraîner, et un organisateur de sécuriser un tracé. C'est un tout !

Selon vous, comment améliorer cette cohabitation dans les alpages ?

Il faut apprendre à se parler. Un petit geste, dire bonjour, peut tout changer. On n'a pas les mêmes besoins, mais on peut se comprendre. La montagne attire de plus en plus de monde : on a tout intérêt à agir maintenant, ensemble, plutôt que d'attendre les interdictions.



dans le respect

“
CLAUDE CHAMBEL,
VICE-PRÉSIDENT,
EN CHARGE DE LA
COMMISSION AGRICULTURE
ET BIODIVERSITÉ

Un dialogue constructif

« La CCPMB mène un travail avec tous les acteurs de la montagne. Nous avons lancé dès 2023 une opération de sensibilisation avec quatre médiateurs saisonniers en alpage. Leur mission : aller à la rencontre des pratiquants pour transmettre les bons gestes. Ce dialogue a permis de mieux se comprendre. La cohabitation ne va pas de soi, mais elle progresse dès qu'on prend le temps de se parler. »

« Ce n'est pas un parc d'attractions »

FLAVIE MELENDEZ EST AGRICULTRICE À LA FERME DES ROCHES FLEURIES, À SAINT-GERVAIS. Chaque été avec son conjoint, elle monte en alpage les chèvres et les vaches et témoigne de la réalité du terrain.

La pleine saison vous apporte son lot de défis, comment les abordez-vous ?

La journée commence par la traite. Ensuite, les vaches et les chèvres partent dans l'alpage et nous fabriquons le fromage. Le public est également accueilli sur place. Ce n'est pas qu'un décor de carte postale : c'est aussi un lieu de travail, avec des contraintes bien réelles. Certains visiteurs sortent des sentiers, traversent

les prairies et laissent les clôtures ouvertes. Ils se comportent comme dans un parc d'attractions, comme si les troupeaux et les chiens de protection n'étaient pas là. C'est une vraie source de stress pour les animaux et pour nous, éleveurs.

Quel message aimeriez-vous faire passer aux visiteurs ?

Quand on entre dans une maison, on essuie ses pieds. En montagne, c'est pareil : on respecte les lieux, on est comme des invités. Certains visiteurs sont très informés et attentifs, mais il reste du chemin à faire.

Quel regard portez-vous sur la démarche engagée par la CCPMB ?

Les actions engagées créent du lien entre agriculteurs, sportifs et organisateurs. C'est précieux. Il était important que nous ne restions pas chacun dans nos problématiques. Mais à l'avenir, pourrions-nous tout concilier partout, tout le temps ? Notamment en ce qui concerne les chiens domestiques ?

Un mot de la fin ?

La montagne se partage, on s'y sent libre mais ce n'est pas un espace de pleine liberté : il y a des règles. C'est primordial de les respecter. Face à un troupeau, on descend du vélo, on ne lève pas les bâtons, on prend le temps, etc.



CAMPAGNE DE COMMUNICATION ESTIVALE

Avec la campagne « Nos sentiers se croisent », la CCPMB donne la parole à des sportifs de haut-niveaux qui vont à la rencontre d'alpagiste. Ensemble ils partagent un point commun : la montagne comme espace de travail. A travers des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux, ces deux acteurs partagent des situations concrètes et les bons réflexes à adopter en montagne ou en plaine.

« Il n'y a pas de petits gestes, juste de bons réflexes : adoptez-les ! »

Et pour aller plus loin, cette sensibilisation se prolonge tout l'été sur le terrain : 4 médiateurs nature de la CCPMB viennent à votre rencontre pour échanger et sensibiliser. Un conseil, une hésitation ? N'hésitez pas à aller à leur rencontre.



La déchèterie de fait peau neuve

Plus grande, plus pratique et plus moderne, la nouvelle déchèterie de Sallanches a été entièrement repensée pour améliorer le confort des usagers, renforcer la sécurité et développer le tri et le réemploi.

PLUS DE FILIÈRES POUR MIEUX VALORISER LES DÉCHETS

Articles de sport, jeux et jouets, matériel de bricolage, articles culinaires... la nouvelle déchèterie accueille progressivement de nouvelles filières de tri et de valorisation.

Leur objectif : mieux recycler, réparer ou réemployer des objets qui finissaient auparavant dans les déchets incinérés ou enfouis. C'est une évolution essentielle pour réduire les déchets, préserver les ressources et développer l'économie circulaire sur le territoire.

6 400
M² DE SITE
(CONTRE 2 200 M²
AUPARAVANT)

6 MOIS
DE TRAVAUX

 Pensez à préparer
votre tri avant de venir

LA PAROLE AUX GARDIENS

« Après plus de 30 ans de service, l'ancienne déchèterie était trop petite pour accueillir correctement les usagers. Il arrivait régulièrement que certaines bennes soient pleines et que nous devions refuser les déchets apportés. Dans la nouvelle déchèterie, tout a été pensé pour gagner en sécurité et efficacité : la circulation est plus fluide, nous avons une meilleure visibilité sur l'ensemble du site et les usagers pourront déposer leurs déchets plus facilement. »

TÉMOIGNAGE

STÉPHANE ALLARD, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA COMMISSION PRÉVENTION ET DÉCHETS

« Cette rénovation était devenue indispensable. L'objectif est d'offrir un équipement plus pratique, plus sûr et capable de répondre aux nouveaux enjeux du tri et du réemploi. »

Sallanches



20 FLUX
DE DÉCHETS
ACCEPTÉS

5 NOUVELLES
CATÉGORIES
DE DÉCHETS
ACCEPTÉES
À VENIR

1,92 MILLIONS
D'EUROS DE TRAVAUX

DONNER PLUTÔT QUE JETER

Accessible aux habitants du territoire, la donnerie permet de déposer des objets encore en bon état afin qu'ils puissent être récupérés gratuitement par d'autres usagers. Meubles, petits objets, vaisselle ou décoration peuvent ainsi connaître une seconde vie plutôt que de finir à la benne. C'est une solution concrète pour réduire les déchets, encourager le réemploi et consommer autrement.

CE QUI CHANGE POUR LES USAGERS

CIRCULATION PLUS FLUIDE

Des quais réorganisés pour faciliter les déplacements, accueillir plus de bennes et limiter les embouteillages aux heures d'affluence.

PLUS DE SÉCURITÉ

La déchèterie a été entièrement remise aux normes, notamment avec l'installation de garde-corps pour prévenir les accidents et les risques de chutes dans les bennes.

PLUS DE TRI ET MOINS DE DÉCHETS ENFOUIS OU INCINÉRÉS

de nouveaux espaces permettent d'accueillir de nouvelles filières de valorisation et de limiter les déchets destinés à l'incinération ou à l'enfouissement.

UNE PLACE POUR LE RÉEMPLOI

Une donnerie de 50 m² permet de déposer ou récupérer des objets encore en bon état.

INFO PRATIQUE

**Déchèterie de Sallanches : du lundi
au samedi, de 9h à 12h et 13h30-18h**



Accès particuliers

Gratuit pour les habitants du territoire après inscription du véhicule.

Accès professionnels

Accès réglementé avec facturation selon les déchets déposés.

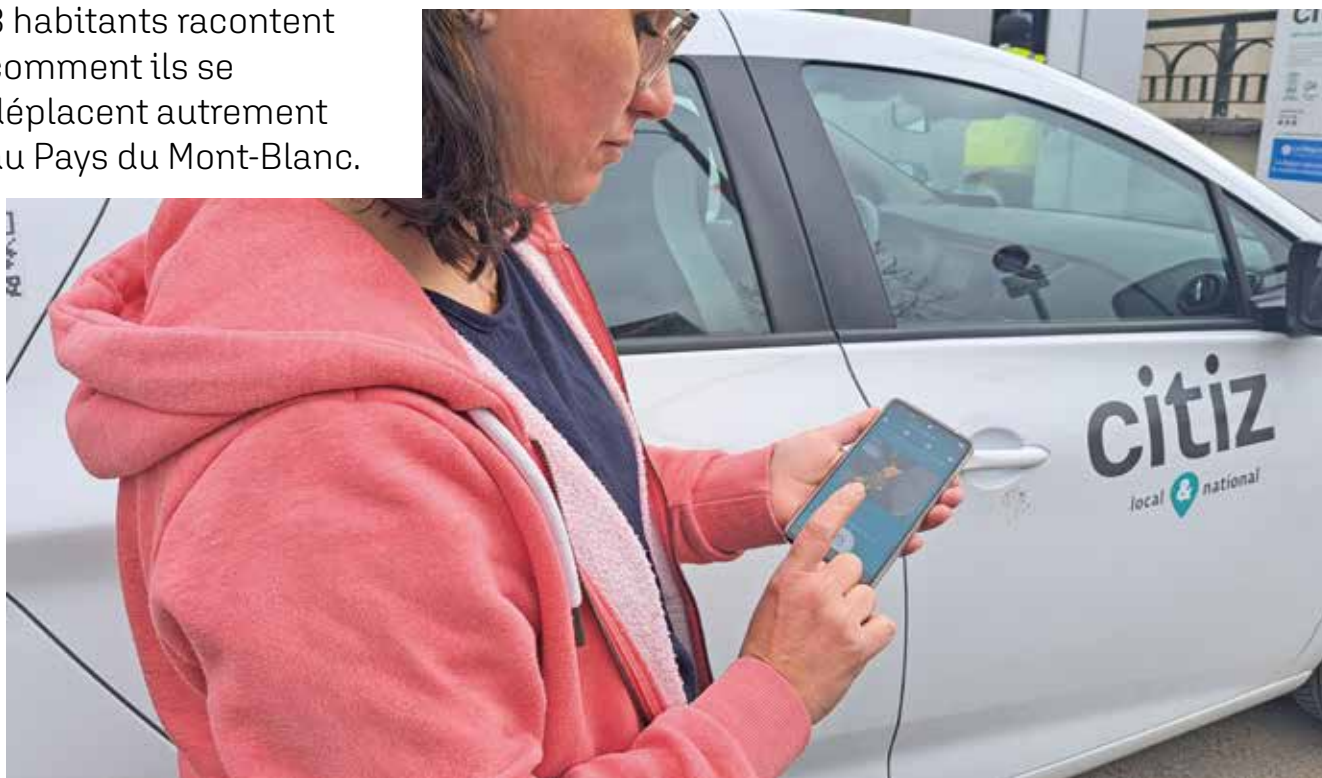


Inscription et renseignement :
CCPMB, 648 chemin des Prés Caton,
P.A.E du Mont-Blanc - 74190 PASSY
04 50 78 12 10 - dechets@ccpmb.fr

« J'AI TESTÉ
POUR VOUS... »

3 solutions de qui changent

MontenVélo, Montenbus,
autopartage Citiz,
3 habitants racontent
comment ils se
déplacent autrement
au Pays du Mont-Blanc.



AUTOPARTAGE CITIZ

UNE VOITURE QUAND J'EN AI BESOIN,
SANS LES CONTRAINTES

Besoin ponctuel, solution immédiate. À Passy, Leslie a testé l'autopartage Citiz pour un déplacement occasionnel. Une alternative simple à la voiture personnelle.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Je m'inscris sur aura.citiz.coop
- Je réserve sur l'application « autopartage Citiz »
- Je récupère la voiture directement à la station
- Je roule... puis je restitue au même endroit, prêt pour le suivant

Tout est guidé depuis l'appli, du début à la fin.



SON AVIS

« ça me conforte dans l'idée de ne pas avoir de voiture au quotidien car je sais qu'en cas de besoin, j'en ai une disponible. Franchement, c'est simple et rassurant. »

LE +

Zéro contrainte : pas d'entretien, pas d'assurance, pas de stationnement à gérer. Tout est inclus, même les pneus neige, la vignette suisse et la recharge du véhicule.

transport le quotidien



MONTENBUS

LE TRANSPORT À LA DEMANDE, SIMPLE, PRATIQUE... ET MÊME CONVIVIAL

Réserver, monter, se laisser conduire. Entre Combloux et Megève, Christelle a testé le Montenbus : une réservation rapide, peu d'attente, et même quelques échanges avec d'autres passagers. Une solution qui change la façon de se déplacer au quotidien.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Je m'abonne au service via montenbus.fr
- Je réserve mon trajet via l'appli ou au
- N° Vert 0 800 2013 74
- Je suis l'arrivée du véhicule en temps réel via l'application
- Je monte... et je partage le trajet avec d'autres usagers

Fonctionne du lundi au samedi de 6h45 à 19h30 en continu (sauf les jours fériés)



SON AVIS

« C'est pratique et c'est agréable de ne pas être seule. J'envisage vraiment de laisser la voiture certains jours. »

LE +

Souple et malin : un service disponible sur les 10 Communes du Pays du Mont-Blanc.



MONTENVÉLO

DES TRAJETS DU QUOTIDIEN SANS VOITURE

Faire quelques kilomètres sans voiture, sans chercher de stationnement et sans effort : Corentin a testé le MontenVélo pour ses déplacements de proximité.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Je télécharge l'application montenvélo
- Je récupère un vélo électrique sur une station
- Je vérifie son niveau de charge avant de partir
- Je circule facilement, même avec du dénivelé modéré (200 m de dénivelé positif)
- Je repose le vélo en fin de trajet



SON AVIS

« Les stations sont facilement repérables (dans la rue et sur l'application) et accessibles. En seulement quelques clics, il est possible de récupérer son vélo. Les différentes étapes sont guidées. La conduite est fluide et agréable. »

LE +

Le vélo se prend en main en quelques minutes seulement.





Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

LE GUIDE DU RÉEMPLOI

• NOUVELLE ÉDITION •

Pour consommer autrement
au Pays du Mont-Blanc

Seconde main

Réparateurs

Recycleries



Disponible
gratuitement
dans vos mairies
et lieux du quotidien



Scannez
et emportez-le
partout avec vous

